

Communiqué de presse

Date 03.11.2017
Embargo aucun

Nouveaux cas de maladie de la langue bleue en Suisse

Ce que l'on craignait depuis longtemps est arrivé : absente depuis 2012, la maladie de la langue bleue (ou fièvre catarrhale ovine ou bluetongue BT) a fait sa réapparition en Suisse. Le virus a été mis en évidence chez deux bovins dans le cadre du programme annuel d'analyse. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) prépare les mesures nécessaires. Il n'existe aucun risque d'infection pour l'homme.

L'infection par le sérotype 8 du virus de la langue bleue a été découverte chez deux bovins des cantons du Jura et de Bâle-Campagne grâce au programme de surveillance de la maladie. L'examen des autres animaux des deux exploitations concernées n'a révélé aucun animal positif.

L'OSAV définit actuellement une « zone bluetongue » sur tout le territoire suisse, conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les épizooties. En Suisse, les mouvements d'animaux restent ainsi possibles sans restriction. Par contre, les exportations à destination de pays où aucun cas de langue bleue n'a été constaté sont possibles uniquement sous certaines conditions. Cela concerne non seulement les animaux, mais aussi l'export de leurs semences, de leurs ovules et de leurs embryons. La Suisse satisfait ainsi aux charges définies par l'UE.

Depuis 2008, trois vaccins contre le BTV-8 ont été enregistrés en Suisse. Selon l'analyse actuelle, aucune campagne de vaccination préventive officielle n'est prévue. Chaque détenteur peut décider librement, d'entente avec son vétérinaire du troupeau, de vacciner ou non ses animaux.

La maladie n'est pas dangereuse pour l'homme. La viande et les produits laitiers peuvent être consommés sans crainte.

Plusieurs cas d'épizootie dans la zone frontalière avec la France

Le virus BT de sérotype 8 sévit depuis plusieurs années déjà en France et, depuis 2015, surtout dans la zone frontalière franco-suisse. C'est la raison pour laquelle l'OSAV s'attendait depuis longtemps à de nouveaux cas d'infection. La maladie de la langue bleue est une infection virale des ruminants non contagieuse directement qui se transmet par des insectes.

Le premier cas est apparu en Suisse en octobre 2007. La Suisse était à nouveau officiellement indemne de la maladie de la langue bleue depuis 2012.

Les symptômes marqués sont notamment de la fièvre, une inflammation des muqueuses, des œdèmes au niveau de la tête et des avortements. La langue bleue est une maladie soumise à l'annonce obligatoire. Si un éleveur suspecte la maladie de la langue bleue en raison des symptômes qu'il observe, il doit immédiatement contacter un vétérinaire.

Pour toute question :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV
Service médias
Tél. 058 463 78 98
media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI